



## Commune d'HAUTOT LE VATOIS

### Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

du 9 février 2015

L'ensemble des membres du Conseil était présent, excepté M. Marc ROBERT excusé.

Le Conseil municipal s'est réuni le 9 février 2015 à 20 H 30 avec comme ordre du jour les points suivants :

- adoption du compte rendu de la réunion du 28 novembre 2014,
- élection du représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCRY, suite à la mise en place de la fiscalité professionnelle unique (FPU),
- groupement de commandes informatiques de la CCRY,
- SDE 76 : renforcement du réseau électrique autour de l'église,
- exposition sur les clos mesures,
- tour de garde au bureau de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars prochain,
- questions diverses,
- informations diverses.

1. Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 28 novembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire apporte des informations complémentaires à propos de certains sujets abordés lors du dernier conseil municipal :

- compte tenu du rattachement de la commune d'Hautot le Vatois au canton d'Yvetot, M. le Maire va envoyer un courrier à M. le Préfet,

avec copie au commandant de gendarmerie, pour lui demander quelle seront, à l'avenir, nos relations avec le groupement de gendarmerie de Fauville en Caux, notamment au regard du financement du projet de construction des nouveaux bâtiments,

- concernant l'ancien presbytère, M. le Maire précise qu'aucun obstacle ne s'oppose à la restitution de la caution au locataire précédent. En effet, un accord avait été passé précisant que la taille de la haie serait à la charge de la commune ou du nouveau propriétaire en échange du maintien du système de télécommande qu'il avait installé sur le portail,
- M. le Maire informe le Conseil que le mot "le Valet" inscrit sur le transformateur électrique situé route des fermes provient vraisemblablement du métier de valet de ferme. Le Conseil municipal décide de retenir ce nom pour désigner le chemin desservant la propriété de M. Ternon,
- M. le Maire informe les conseillers municipaux, qu'avant de procéder à la vente du terrain impasse de la mairie, il est nécessaire de procéder à un nouveau bornage. La commission des travaux se rendra sur place pour évaluer la nécessité de garder une bande de terrain dans le domaine communal.

2. M. Jérôme PETIT explique au Conseil que la CCRY a décidé de mettre en place une commission dans laquelle seront représentées toutes les communes. Celle-ci dénommée commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) aura pour mission d'étudier, au préalable à tout projet de transfert de compétence des communes vers la CCRY, la faisabilité et les modalités de ces transferts. Après ces explications, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Jérôme PETIT pour représenter la commune à la CLECT.

3. M. Jérôme PETIT présente au Conseil la mise en place, à l'initiative de la CCRY et du CCAS d'Yvetot, d'un groupement de commande pour l'achat de matériels informatiques. Les communes de la CCRY ont la possibilité de rentrer dans ce groupement en signant une convention. Il précise que

l'engagement financier de la commune ne sera effectif que dans la mesure où elle passera une commande. Le Conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour signer cette convention. M. Jérôme PETIT est désigné pour représenter la commune à la commission d'appel d'offres.

4. Monsieur le Maire explique que, malgré quelques incidents, les travaux sur le réseau électrique entrepris par le Syndicat départemental d'énergie (SDE 76) au Ver à Val sont en voie d'achèvement. M. Jérôme PETIT précise que la prise en charge du réseau téléphonique dans le coût de ces travaux est en cours de négociation.

Puis, M. le Maire informe le Conseil de l'opportunité offerte à la commune de procéder à l'enfouissement du réseau électrique encore en fils nus autour de l'église, celui-ci étant subventionnable à 100 %. M. Jérôme PETIT présente les plans de ce projet qui prévoit par la même occasion une optimisation de l'éclairage public et de l'illumination de l'église, notamment par l'utilisation d'ampoules LED. Le Conseil, à l'unanimité, suit l'avis de la commission des travaux et donne son accord pour poursuivre l'étude de ce dossier.

5. M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a inscrit la commune pour participer à une exposition mise à disposition par le Conseil général de Seine Maritime dans la cadre de la campagne pour l'inscription des clos masure au patrimoine mondial de l'UNESCO. Celle-ci se déroulera dans la salle des mariages de la Mairie les 18, 19, 25 et 26 avril de 14 H 00 à 18 H 30. Ce sera aussi l'occasion de faire découvrir le patrimoine communal en ouvrant à la visite l'église et sa chapelle rénovée. Une information sera diffusée aux habitants de la commune.

6. M. le Maire présente aux conseillers un tableau prévisionnel du tour de garde au bureau de vote pour les élections départementales qui se dérouleront les 22 et 29 mars prochain. Après deux modifications, celui-ci est adopté.

7. Questions diverses :

- Suite à la mise en place d'une commission intercommunale des impôts directs, la commune doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour y siéger. M. Jean Paul MONVILLE est désigné membre titulaire et M. Claude BELLIN comme membre suppléant.
- M. le Maire explique au Conseil que les primes actuellement versées à l'agent technique chargé de l'entretien des espaces publics et des bâtiments communaux ont été jugées non-conformes à la réglementation lors d'un contrôle URSSAF. Il est donc nécessaire de se mettre en conformité avec le droit de la fonction publique territoriale. M. Claude BELLIN présente alors un projet de délibération dans ce sens. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

#### 8. Informations diverses

- M. le Maire informe le Conseil qu'à la suite de la visite avec un maçon de la réserve incendie de la cour souveraine, ce dernier va faire venir un spécialiste pour donner son avis sur la nature des travaux à réaliser pour assurer son étanchéité et pour en évaluer le coût.
- M. le Maire informe le Conseil qu'il a demandé, à deux entreprises de lui transmettre un devis pour le remplacement de trois fenêtres au rez-de-chaussée de la Mairie.

=====

#### **Mise à jour du site internet de la commune :**

Depuis le dernier compte rendu du Conseil municipal, le site internet de la commune (<http://www.hautot-le-vatois.fr>) s'est enrichi. Dans la rubrique "*Histoire et patrimoine/histoire*" vous découvrirez ou redécouvrirez un article évoquant la chapelle de Bon Espoir paru dans le Courrier cauchois en 1976. Dans la rubrique "*Aménagement*" une présentation de notre théâtre de verdure. Dans la rubrique "*Associations*" une présentation complète de l'association sportive d'Hautot le Vatois (ASHV). Et dans la rubrique "*Les services disponibles*" la liste des assistantes maternelles exerçant leur métier dans la commune. Bonne lecture.